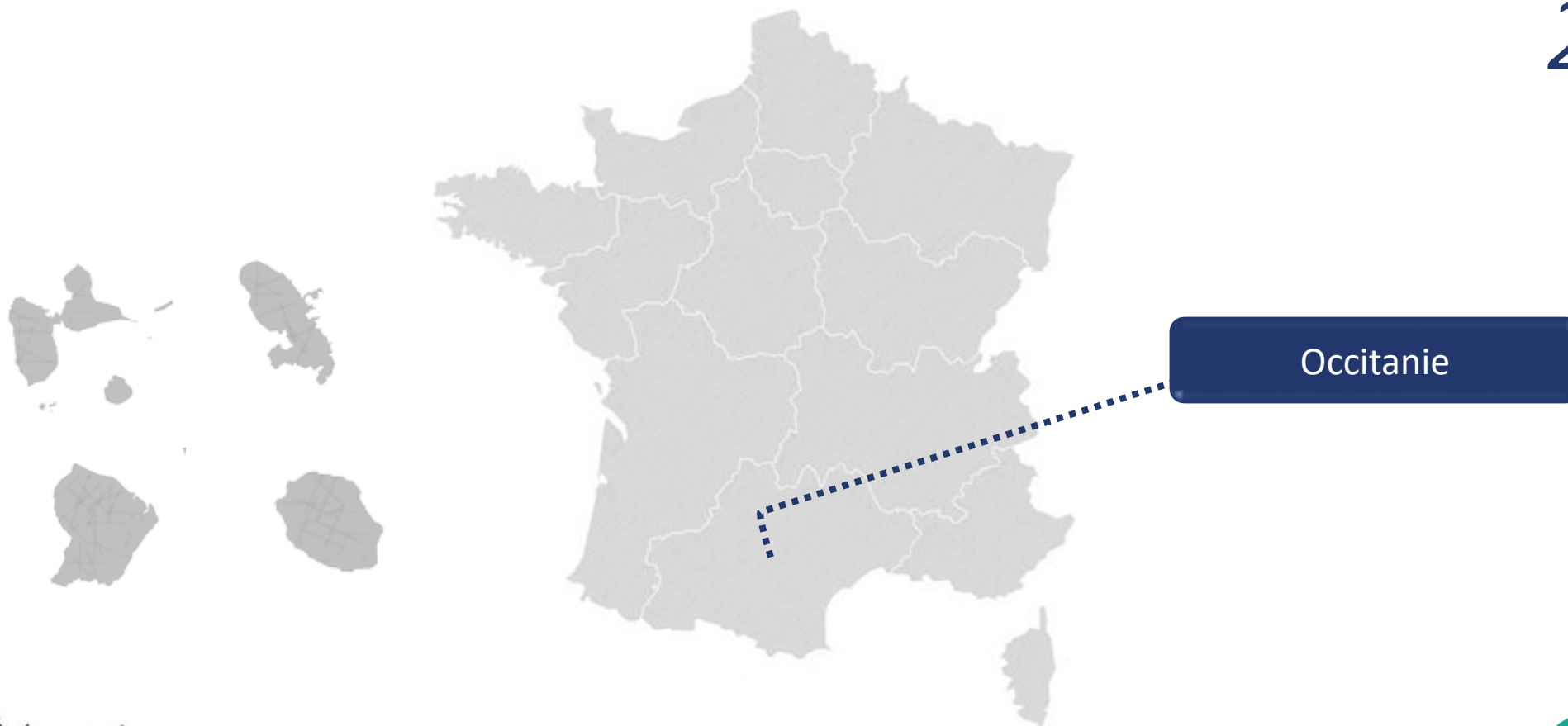


ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2022



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 15^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2022. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr.

Le Mouvement Associatif apporte sa contribution, notamment pour une large diffusion de cette nouvelle édition.

Sommaire



1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. Printemps 2022, où en sont les associations ?
6. Annexes

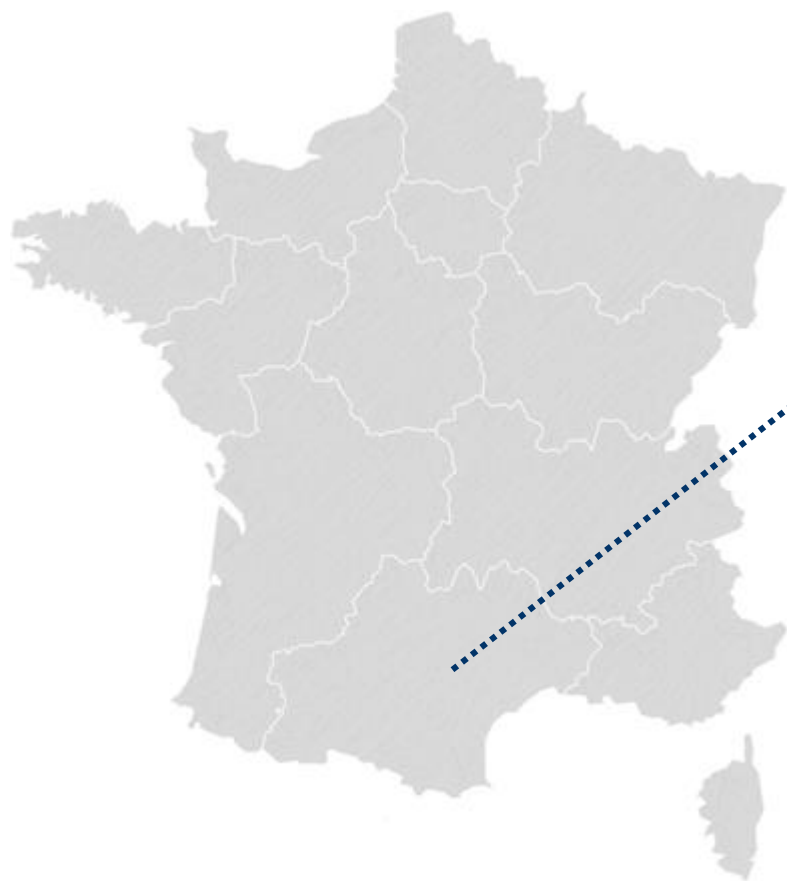
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Occitanie

- **13** départements et **4 454** communes
- **6 053 500** habitants (2022)
Soit **9,2 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2022) : **22 %**
(France métropolitaine : 23,4 %)
- Part des 75 ans et plus (2022) : **11,3 %**
(France métropolitaine : 9,9 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2021 : **8,8 %**
(France métropolitaine : 7,2 %)
- Taux de pauvreté (2019) : **16,8 %**
(France métropolitaine : 14,6 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

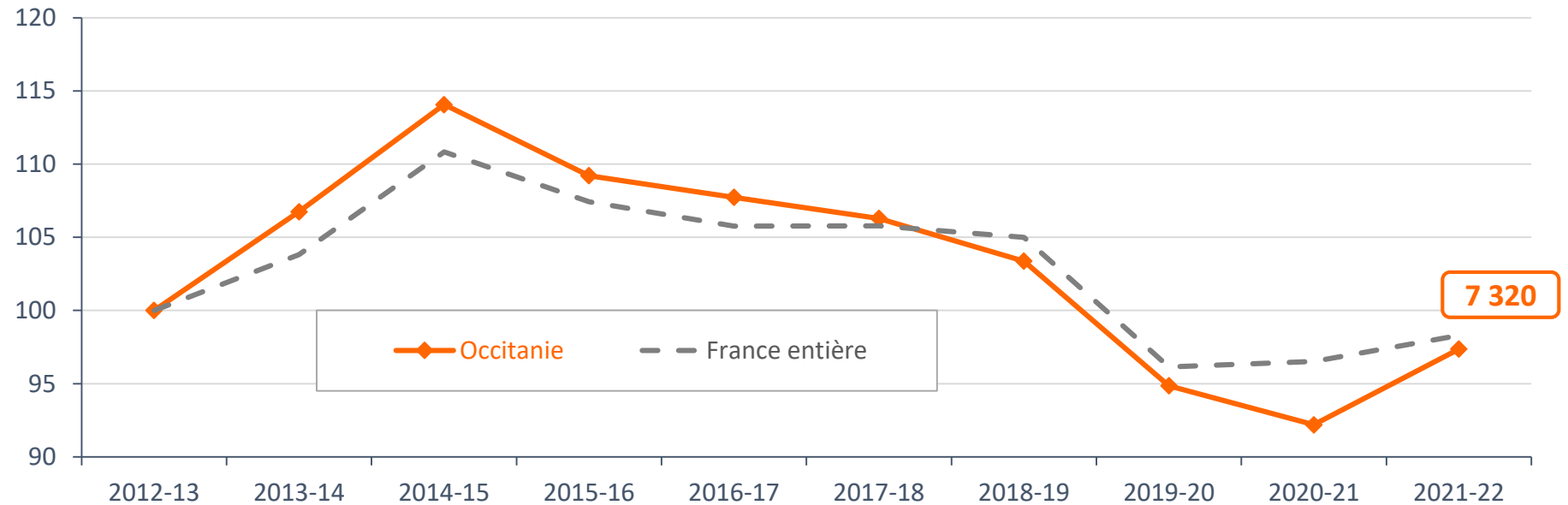


Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2012-2013)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Les deux courbes sont assez proches, au détriment de la région au cours de l'année 2020-2021 marquée par la crise sanitaire, mais le rebond de 2021-2022 permet un net rattrapage.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	24,3	22,1
Sport	17,4	16,4
Loisirs	13,0	11,3
Social	7,7	8,6
Amicales - entraide	3,8	8,3
Education - formation	4,0	4,9
Economie	5,7	5,3
Santé	5,4	5,2
Environnement	7,2	6,0
Autres ⁽¹⁾	11,5	11,9
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2019-2020 à 2021-2022.

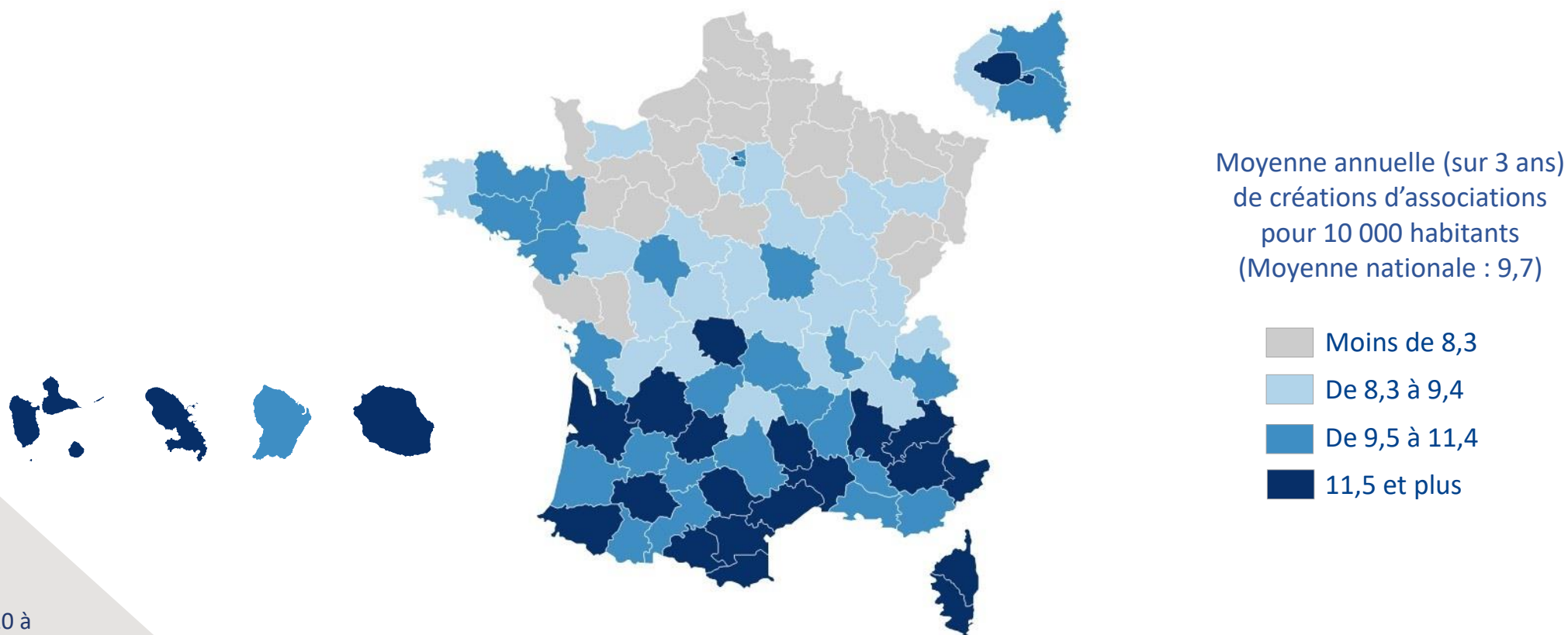
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu plus d'associations sont créées dans la culture, le sport, les loisirs et l'environnement, et nettement moins dans les amicales.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2019-2020 à
2021-2022)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2022)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



Estimations R&S en 2022

En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?



La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives

Dans la région :
entre 150 000 et 160 000 d'associations actives

Combien de bénévoles ?



Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée tous les 3 ans, par l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

La dernière enquête IFOP a été réalisée en janvier 2022, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus.

Compte tenu de la période très particulière au cours de laquelle cette enquête a été réalisée, le résultat a fait apparaître une diminution d'environ 15%, par rapport à 2019, du nombre de bénévoles engagés dans une association.

Les différents témoignages recueillis, ainsi que nos coopérations avec de nombreux réseaux associatifs nationaux montrent qu'un retour progressif des bénévoles se produit, ainsi qu'une arrivée de nouveaux bénévoles.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de conserver ici, momentanément, les estimations de l'année 2019.

En France :

12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :

Entre 1,3 et 1,4 million de bénévoles
dont 550 000 à 570 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

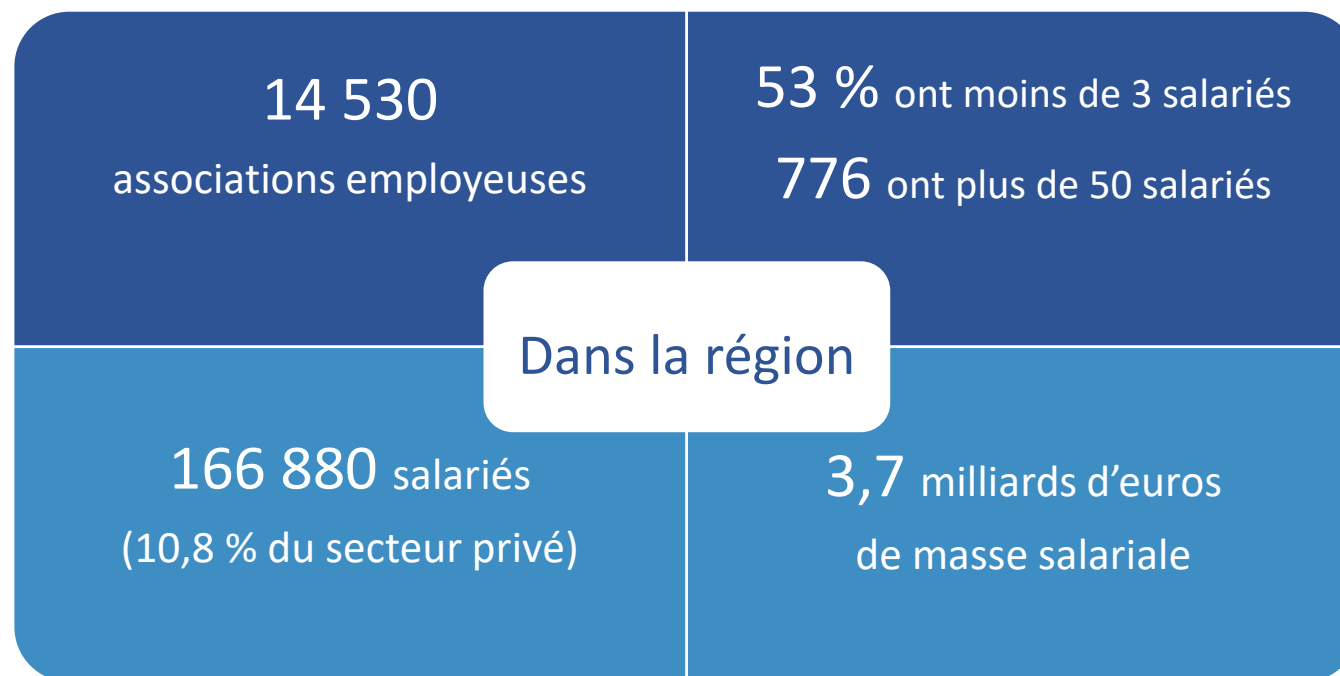


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques mineurs
ont conduit à construire une nouvelle série de données.
Les chiffres présentés ici peuvent donc légèrement
s'écarter de ceux figurant dans nos publications antérieures.

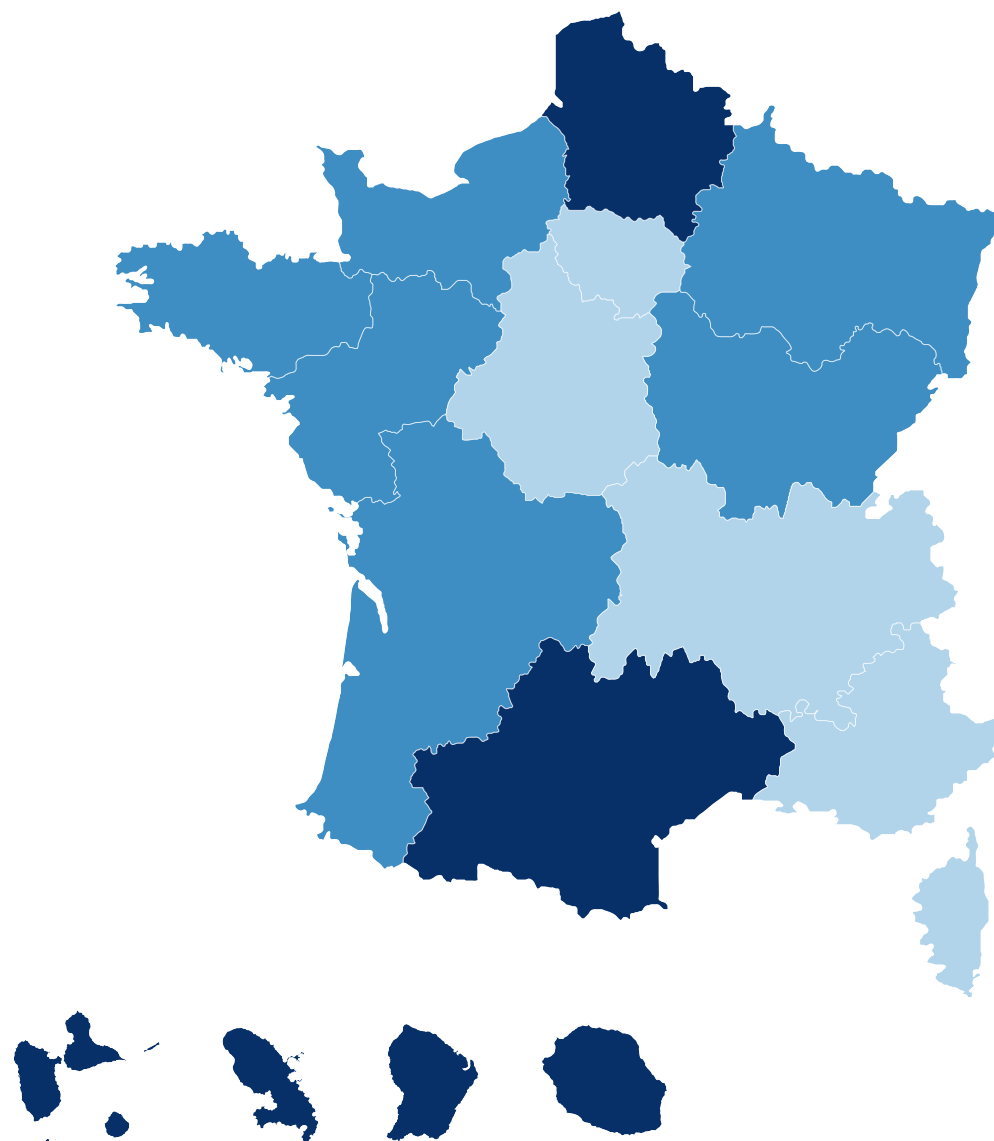
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2021, **146 700 établissements** et **1 815 000 salariés** (**9,2%** du secteur privé).

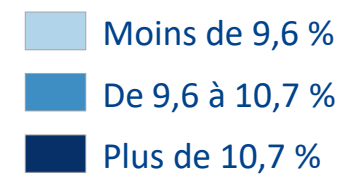


Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2021.
Traitement R&S.

Dans les régions



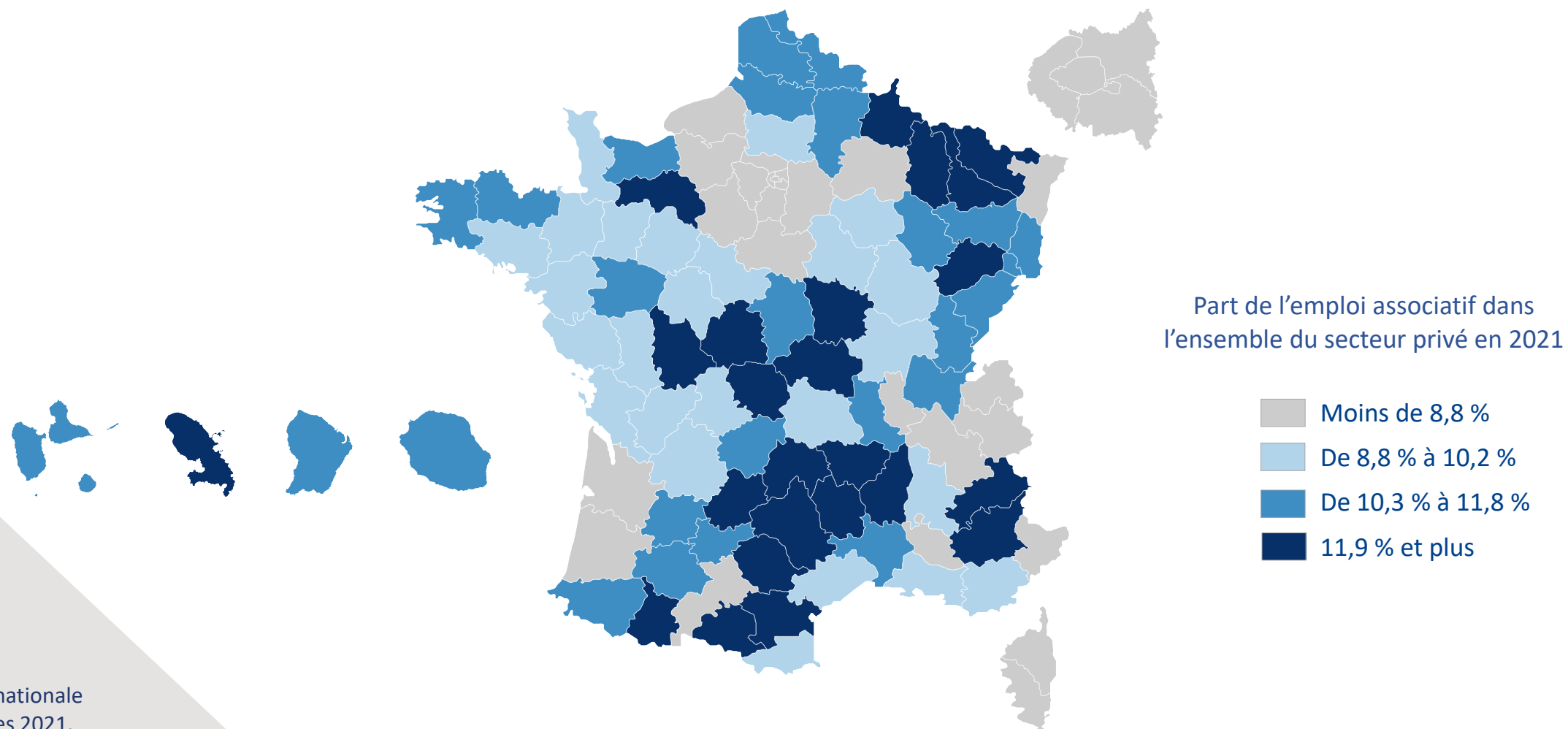
Part de l'emploi associatif dans
l'ensemble du secteur privé en 2021



Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,0 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2021.
Traitement R&S.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2021.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	15 570	9,3	11,6
Sport	6 570	3,9	4,6
Santé	9 930	6,0	7,5
Social	93 510	56,0	50,0
Loisirs	3 310	2,0	1,2
Culture	4 220	2,5	2,3
Autres activités ⁽¹⁾	17 580	10,5	12,5
Autres ⁽²⁾	16 190	9,7	10,2
Total	166 880	100,0	100,0

La répartition se distingue des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans le secteur social, et un peu plus faible dans l'enseignement, le sport et la santé.

Sources :

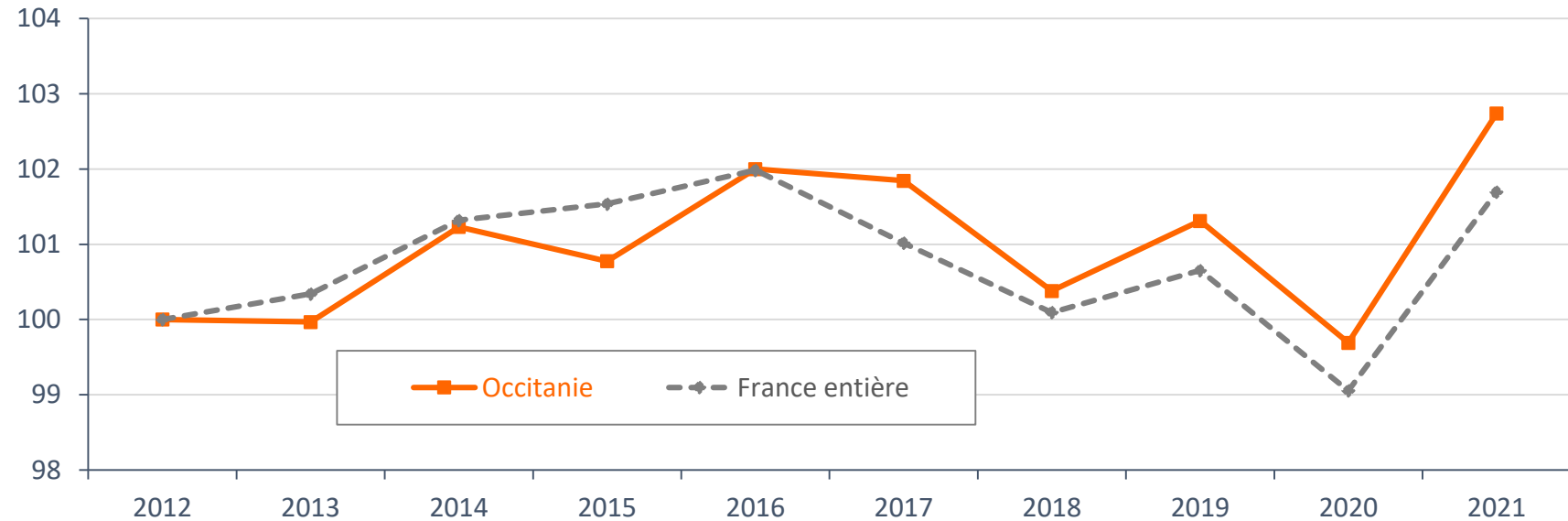
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2021.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).
Traitement R&S.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)



Les deux courbes sont assez proches, avec un léger avantage pour la région, notamment au cours des deux dernières années. Le repli 2020 est comparable, en lien avec la crise, et le rebond est un peu plus vif en 2021, affichant un record pour la décennie.

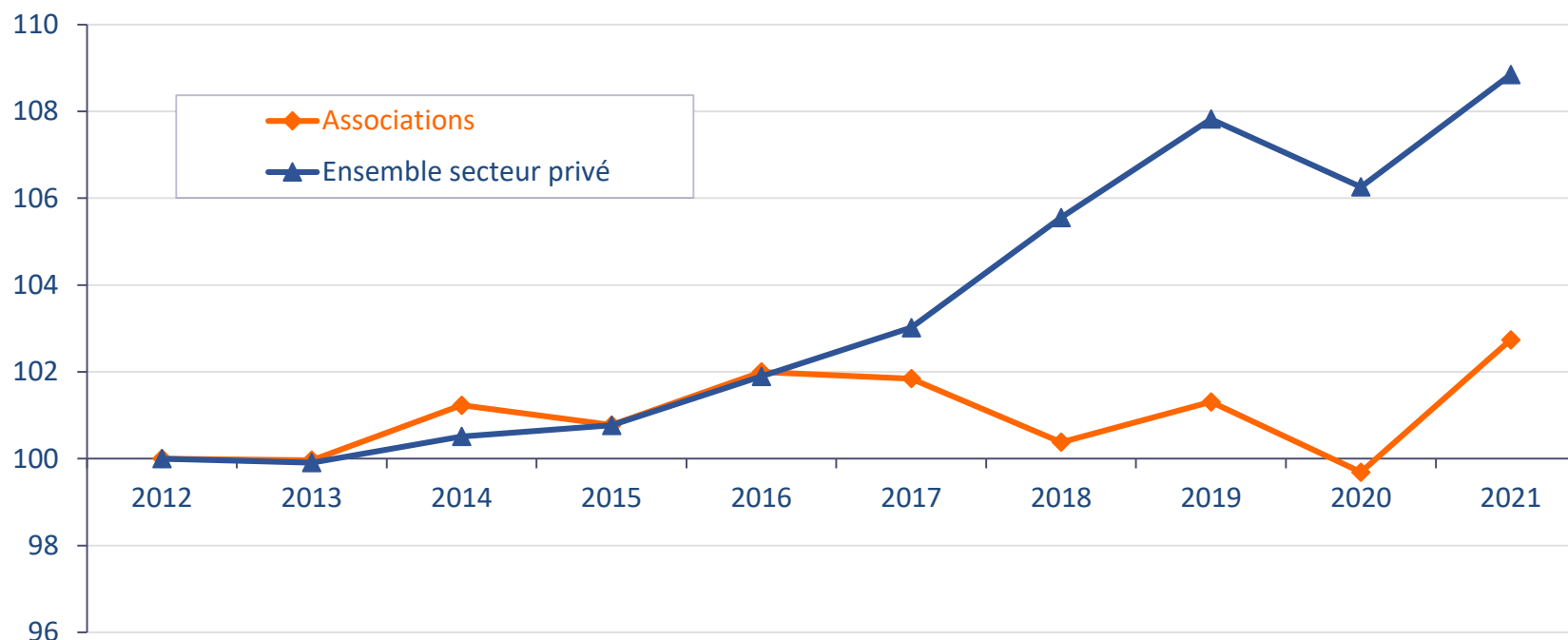
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2021.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2012)



Les deux courbes se sont croisées en 2016, à l'avantage du secteur privé qui enregistre, ces deux dernières années, des tendances identiques à celle du secteur associatif. Ce dernier, dépasse son niveau d'avant-crise et affiche même un record pour la décennie, en 2021.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2021.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Printemps 2022, où en sont les associations ?



Chaque année au printemps, Recherches & Solidarités donne la parole aux responsables associatifs pour prendre le pouls du secteur. Ces enquêtes annuelles constituent un véritable baromètre.

Dès les premiers jours de la crise sanitaire, le Mouvement associatif, le RNMA, la DJEPVA et Recherches & Solidarités se sont appuyés sur cette démarche de dialogue. Trois enquêtes nationales ont été organisées entre mars 2020 et avril 2021. Leurs résultats ont permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Source : **Baromètre d'opinion des responsables associatifs**.
Dernière enquête nationale réalisée entre le 26 avril et le 30 mai 2022, auprès de 2 776 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions.

Pour en savoir plus : www.recherches-solidarites.org

Le baromètre



- **Enquêtes de Recherches & Solidarités menées chaque année**, auprès de plusieurs milliers de responsables associatifs, invités à se prononcer sur :
 - La situation du bénévolat
 - La situation financière
 - La situation générale de leur association
 - Les principaux sujets d'inquiétude
 - Les projets envisagés en vue de la « rentrée associative » suivant chaque enquête
 - Les attentes en matière d'accompagnement
- Résultats traités, selon la **même méthode des quotas**, appliquée aux variables « budget » et « secteur d'activités », identique d'année en année. Une période d'enquête identique chaque année, **en avril-mai**.
- En 2020 et 2021, les échanges ont surtout porté sur les difficultés rencontrées par les associations, les attentes de mesures et d'accompagnement pour les aider à faire face à la situation de crise sanitaire.
- En 2022, le questionnement a repris, à l'identique des années antérieures à la crise, renforcé par le sujet relatif aux attentes en matière d'accompagnement.

Rappel des années 2020-2021

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.

Les faits les plus marquants :

*Passée la sidération au début de la crise, 73% des associations **ont repensé leur fonctionnement général** : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.*

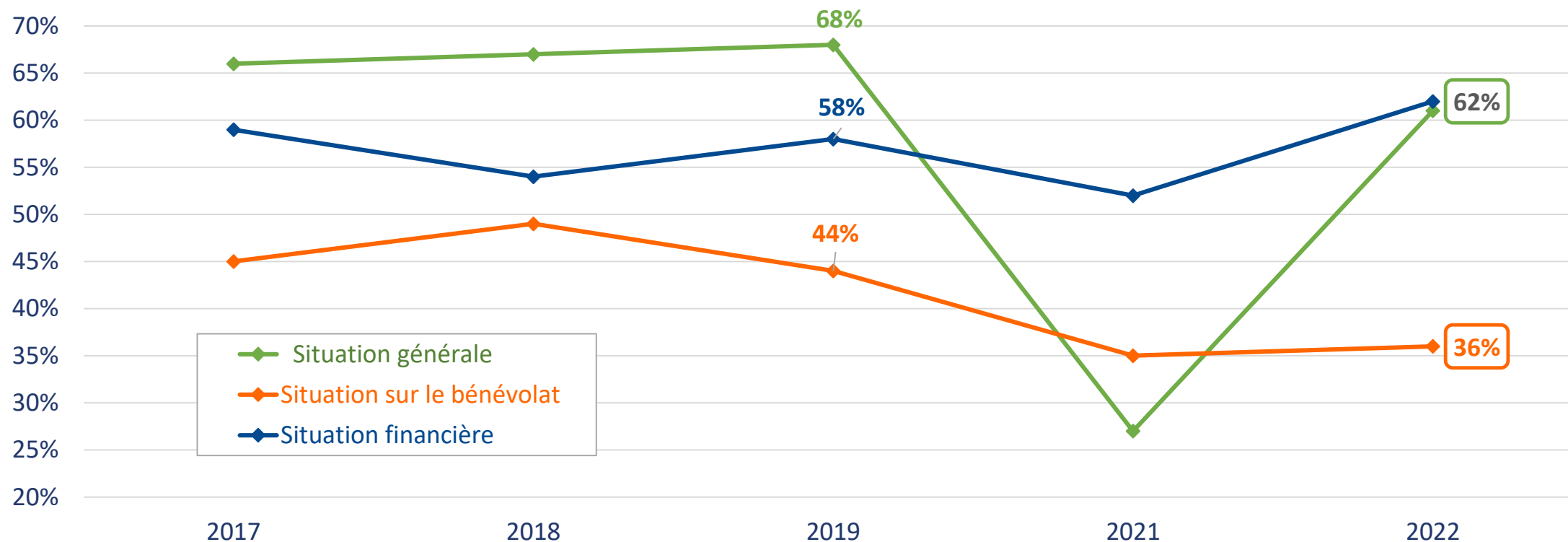
*Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient **encore quasiment à l'arrêt**, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...*

*Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations **ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles** ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.*

*A l'image du télétravail, **le télébénévolat s'est largement développé** : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.*

Bilan après deux années de crise sanitaire

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :



Lecture : Au printemps 2022, 36% des dirigeants associatifs estiment que la situation de leur association est bonne ou très bonne concernant **le bénévolat**. Ils sont 62% concernant la **situation financière et la situation générale**.

Au printemps 2021, le COVID, une année d'incertitudes et de mesures barrières sont passés par là. Au printemps 2022, la situation financière est meilleure qu'en 2019, la situation générale s'améliore, mais n'atteint pas le niveau 2019. **Au regard des ressources bénévoles, la situation reste très tendue.**

Aujourd'hui et demain

Appréciation de la situation générale

	Au printemps 2022	Dans les prochains mois
Très bonne	8%	4%
Bonne	54%	53%
Sous-total	62%	57%
Difficile	34%	39%
Très difficile	4%	4%
Total	100%	100%

- 5 points

+ 5 points

Lecture : Au printemps 2022, 62% des dirigeants associatifs estiment que la situation générale de leur association est bonne ou très bonne, aujourd'hui. Ils sont 57% s'agissant de la situation pour les prochains mois.

Différence significative entre la situation vécue au printemps 2022 et le pronostic pour la nouvelle année associative 2022-2023.

Plus de projets mais encore de l'incertitude

Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l'été ?

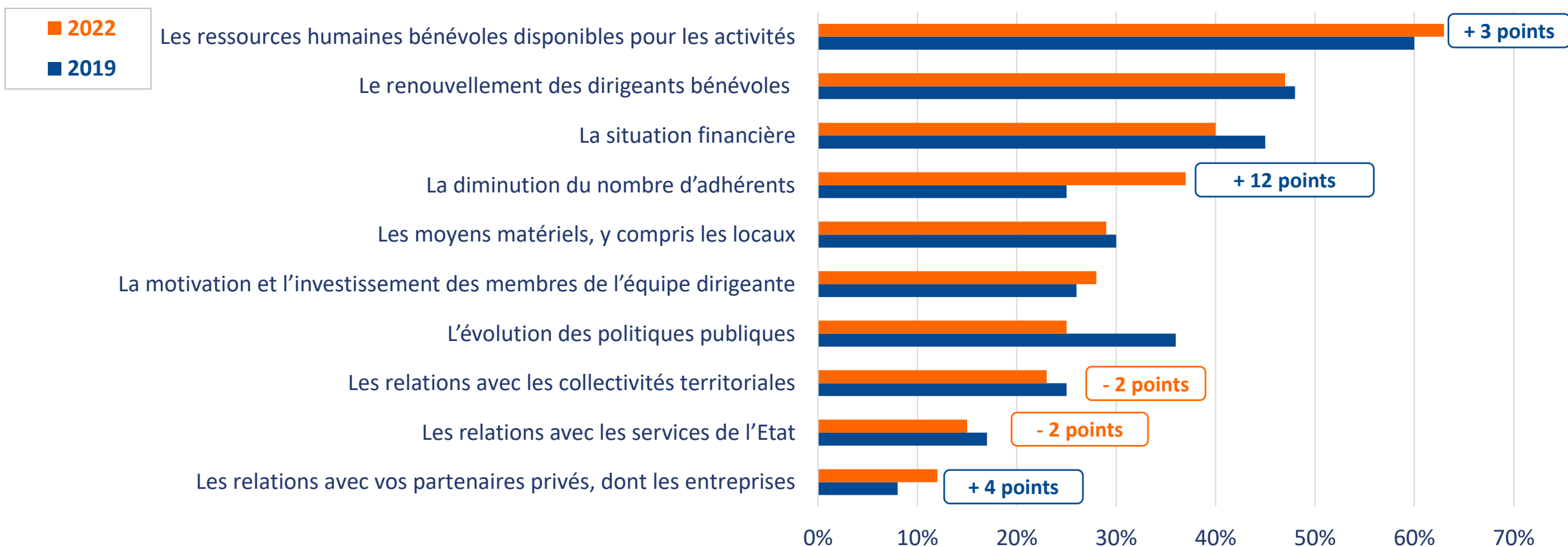
	2019	2021	2022
Oui certainement	32%	26%	31%
Oui peut-être	31%	24%	33%
Sous-total positif	63%	50%	64%
Probablement pas	18%	18%	17%
Pas de nouveaux projets	9%	18%	8%
Réduction d'activité	5%	5%	3%
Sous-total négatif	32%	41%	28%
Pas de réponse ou pas assez d'éléments	5%	9%	8%
TOTAL	100%	100%	100%

Lecture : Au printemps 2022, 64% des dirigeants ont des projets pour les prochains mois, dont 31% certainement, et 33% peut-être.

L'année 2022 permet de retrouver sensiblement le niveau que l'on observait avant la crise, s'agissant de la proportion des responsables associatifs affichant des projets. Pour autant, la proportion des hésitants, faute d'éléments utiles, reste comparable à celle de 2021.

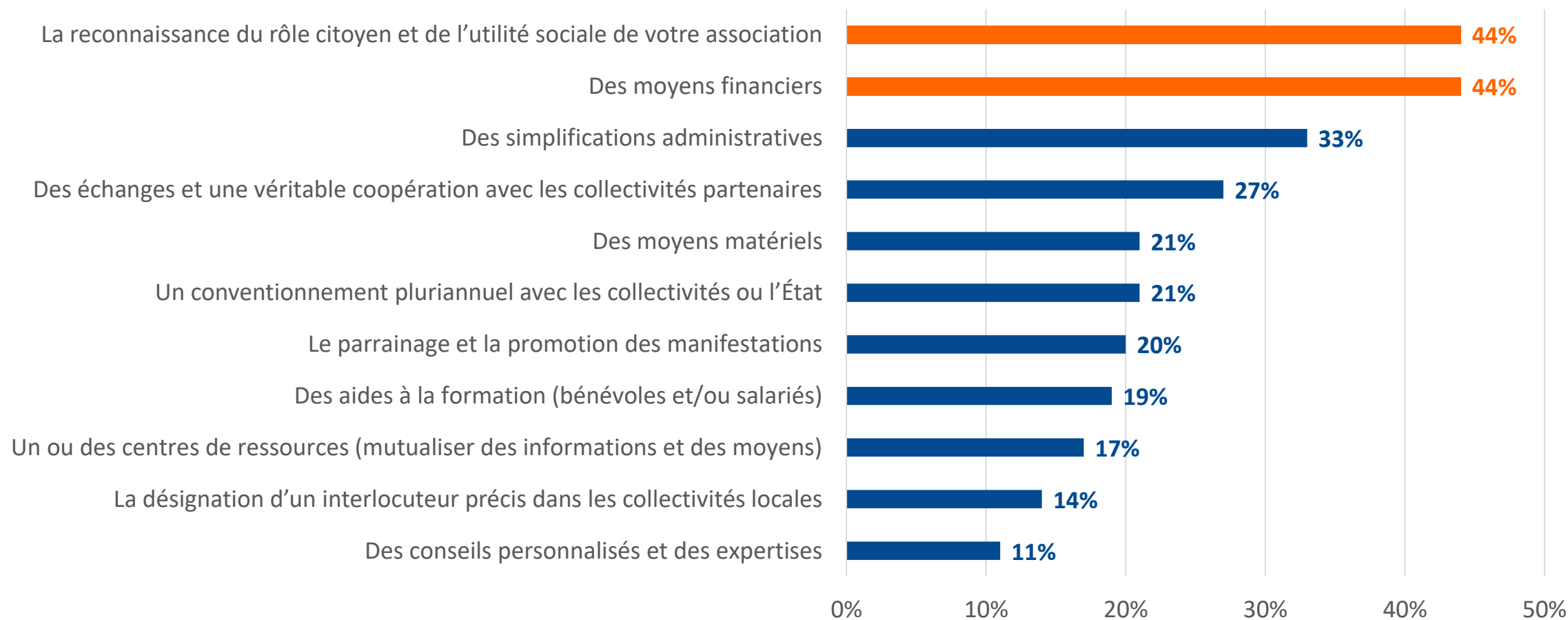
Sujets d'inquiétudes avant et après la crise

*Pour les mois qui viennent, quels sujets d'inquiétude vous semblent les plus importants ?
Plusieurs réponses possibles*



Les attentes d'accompagnement en 2022

Qu'attendez-vous, avant tout, comme réponses à ces sujets d'inquiétude ?



Petites associations plus fragiles



- Elles ont un budget annuel inférieur à 10 000 euros.
- Elles maillent le territoire, animent les quartiers et les villages.
- Leur situation générale aujourd'hui et pour demain est **plus souvent jugée difficile**.
- Leurs dirigeants sont plus **inquiets concernant le bénévolat et le nombre d'adhérents**.
- Vis-à-vis des pouvoirs publics, ils attendent **plus souvent la reconnaissance du rôle citoyen et de l'utilité sociale de leur association**.
- Ils sont proportionnellement **plus demandeurs de moyens matériels**, moins souvent de moyens financiers et préfèrent solliciter l'aide des entreprises et des partenaires privés.

ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activités au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur qualité d'employeur, vérifiée chaque mois.
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L' Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la **vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Le Mouvement associatif



Le Mouvement Associatif est un regroupement de réseaux représentant plus de la moitié des associations. Il est organisé au plan national et dans chaque région. Sa mission consiste à représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes

Téléphone 07 81 13 79 47

Mail : aura@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-aura.org

Le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté

Téléphone : 06 99 99 71 66

Mail : bourgognefranchecomte@lemouvementassociatif.org

Site web : lmabfc.org

Le Mouvement associatif Bretagne

Téléphone : 06 75 97 72 75

Mail : mouvementassociatifdebretagne@gmail.com

Le Mouvement associatif Centre-Val-de-Loire

Téléphone : 02 38 68 02 36

Mail : accueil-centre@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-cvl.org

Union des Mouvements associatifs Grand-Est

Site web : lemouvementassociatif-grandest.org

Le Mouvement associatif Lorraine

Téléphone : 03 83 18 88 38

Mail : pierre.colnot@lorrainemouvementassociatif.com

Le Mouvement associatif Champagne Ardenne

Téléphone : 03 26 07 72 22

Mail : contact@lemouvementassociatif-ca.org

Alsace Mouvement associatif

Téléphone : 03 88 23 26 38

Mail : direction@alsacemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif



Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Téléphone : 03 22 72 07 34

Mail : contact@lmahdf.org

Site web : www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org

Le Mouvement associatif Ile-de-France

Mail : iledefrance@lemouvementassociatif.org

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine

Téléphone : 06 22 79 94 40

Mail : nouvelleaquitaine@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatifnouvelleaquitaine.org

Le Mouvement associatif de Normandie

Téléphone : 06 52 09 28 47

Mail : lemouvementassociatifnormandie@gmail.com

Site web : lemouvementassociatif-normandie.org

Le Mouvement associatif Occitanie

Téléphone 05 62 21 59 19

Mail : occitanie@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement associatif Pays de la Loire

Téléphone : 02 51 86 33 12

Mail : paysdelaloire@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-pdl.org

Le Mouvement associatif Sud PACA

Téléphone 04 91 14 22 57

Mail : contacsud@lemouvementassociatif.org

Site web : lemouvementassociatif-sudpaca.org

Le Mouvement associatif La Réunion

Mail : lareunion@lemouvementassociatif.org

Site web : kaz-asso.org

Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 15^{ème} édition annuelle : Cécile BAZIN – Marie DUROS
Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Patrick BONNEAU - Jacques MALET